

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Générations |
| Herausgeber: | Générations, société coopérative, sans but lucratif |
| Band: | - (2017) |
| Heft: | 93 |
| Artikel: | Les enjeux de la nouvelle réforme de la prévoyance vieillesse : "un premier pas dans la bonne direction" |
| Autor: | B.W. / Huber, Alain |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-830417 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les enjeux de la nouvelle réforme de la prévoyance vieillesse

Le 24 septembre, nous irons aux urnes afin d'accepter ou non «Prévoyance vieillesse 2020». Si le «oui» devait l'emporter, voici les changements qui interviendraient.

Les temps changent et, avec eux, la structure de notre population. Les courbes liées à son vieillissement ont pris l'ascenseur, notre espérance de vie a augmenté et les baby-boomers, génération à forte natalité, atteindront, ces prochaines années, l'âge de la retraite. En parallèle, les taux d'intérêts sur les capi-

taux ont été revus à la baisse. Face à cette situation, notre système de prévoyance vieillesse est aujourd'hui confronté à des défis financiers majeurs. La réforme «Prévoyance vieillesse 2020», portée par le conseiller fédéral Alain Berset, est destinée à se calquer sur cette nouvelle réalité démographique, sociale et écono-

mique. En clair, il s'agit de ne pas se retrouver avec des caisses vides et de ne plus pouvoir verser des rentes. Selon l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'assurance vieillesse sera déficitaire dès cette année 2017, ce qui conduirait à un engloutissement total du Fonds AVS à l'horizon 2030. Et d'ici à 2035, les déficits annuels pourraient même atteindre plus de 10 milliards!

Depuis 2004, toutes les réformes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle obligatoire ont cependant été rejetées. «Prévoyance vieillesse 2020» — qui fait aussi l'objet d'un référendum facultatif lancé par la gauche alternative qui a abouti et obligera les Suisses à voter deux fois sur ce même sujet le 24 septembre — parviendra-t-elle à s'imposer là où les autres projets ont échoué? En attendant, si cette réforme devait être adoptée, quelles seraient les répercussions sur les rentes AVS et LPP dès le 1^{er} janvier 2018, date de l'entrée en vigueur de la réforme? Décryptage des conséquences que pourrait avoir un vote favorable...

QUE SE PASSERAIT-IL SI LA RÉFORME N'ABOUTISSAIT PAS?

Selon l'Administration fédérale, le déficit de l'AVS continuerait de s'accumuler. Les projections évoquent un déficit annuel pouvant atteindre 7 milliards jusqu'en 2030, avec une tendance à la hausse par la suite. Le Conseil fédéral et le Parlement devraient alors élaborer un nouveau projet de réforme qui, dans le meilleur des cas, prendrait plusieurs années. Celui-ci devra alors maintenir l'équilibre dans l'AVS, mais aussi parer aux lacunes créées entre-temps. Les mesures devraient donc aller encore plus loin que celles évoquées dans «Prévoyance vieillesse 2020».

A l'aise au volant? Et votre véhicule?
Faites le bilan avec le TCS.

tcs-vd.ch

LES BÉNÉFICES

70 FRANCS DE PLUS POUR LES NOUVEAUX RENTIERS

S'ils n'ont pas de lacunes de cotisations, les nouveaux rentiers recevront un bonus mensuel de 70 francs par le biais de leur AVS. A partir de 2019, la rente minimum passera donc à 1245 francs, alors que celle maximale sera fixée à 2420 francs, soit respectivement 6% et 3% de plus qu'actuellement. Dans un même temps, il y aura un relèvement du plafond pour les couples mariés, qui passera de 150% à 155% de la rente vieillesse maximale. Les retraités actuels, eux ne toucheront rien, car le taux de conversion restera inchangé pour eux.

UN DÉPART À LA RETRAITE PLUS FLEXIBLE

Quand prendre sa retraite? Les futurs rentiers n'ont pas tous les mêmes aspirations. Avec «Prévoyance vieillesse 2020», ils pourront choisir plus librement à quel moment ils se retireront de la vie active. Cette période courra entre 62 et 70 ans, tant dans l'AVS que dans le 2^e pilier. Si, jusqu'ici, on pouvait prendre une retraite anticipée un ou deux ans avant l'âge officiel de sa retraite pour ce qui est de l'AVS, on pourra désormais le faire trois ans avant, soit à 62 ans. Les gens qui choisiront de partir à la retraite avant 65 ans verront leur rente AVS amputée de 4,1% s'il s'agit d'une réduction d'un an (6,8% actuellement), 7,9% pour deux ans (13,6% aujourd'hui) et 11,4% pour trois ans. A l'inverse, les personnes voulant travailler au-delà de 65 ans recevront un supplément qui oscillera, selon le nombre d'années en plus, entre 4,4% et 25,7%, contre 5,2% à 31,5% pour l'heure. Ces stakhanovistes continueront alors de cotiser et pourront demander un nouveau calcul de leur rente, plus élevée, une fois leur retraite effective.

BAS REVENUS FAVORISÉS

Seules les personnes qui touchent un salaire minimal annuel de 21150 francs cotisent aujourd'hui pour la prévoyance professionnelle obligatoire (2^e pilier). Mais des mesures sont prévues pour améliorer la situation des personnes à bas revenus et/ou travaillant à temps partiel. Pour calculer le montant assuré dans la LPP, on soustrait du salaire annuel un montant appelé «déduction de coordination». Avec la réforme, cette déduction est revue à la baisse, ce qui fera augmenter le salaire assuré. Le salaire minimal assuré passera de 3525 à 7050 francs en 2017-2018.



LES CONTRAINTES

LA RETRAITE DES FEMMES À 65 ANS

Les femmes en prendront pour un an de travail en plus! En effet, au lieu de pouvoir partir à la retraite à l'âge de 64 ans, comme ce qui se fait actuellement, elles devront attendre 65 ans, comme les hommes, pour pouvoir profiter d'une rente entière, sans déduction. Cette augmentation de l'âge entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018, mais par tranches de trois mois par année. Cette phase transitoire de trois ans prendra fin en 2021, année où l'âge de référence sera harmonisé pour tous à 65 ans.

UNE BAISSE DES RENTES

Si la réforme passe, les rentes vont baisser de 0,2% par an sur quatre ans, soit 0,8% au final. C'est plus précisément le taux de conversion qui passera de 6,8% à 6%. Qu'est-ce que le taux de conversion? Ce dernier permet de transformer en une rente annuelle le pécule récolté par une personne assurée durant sa vie active. Actuellement, un avoir de vieillesse LPP de 100 000 francs donne droit à une rente de vieillesse de 6800 francs par an qui, avec la réforme, tombera à 6000 francs d'ici à quatre ans.

UNE AUGMENTATION DES COTISATIONS AVS DÈS 2021

Les employés, comme les patrons d'ailleurs, devront également passer à la caisse dès 2021, puisque les cotisations de l'AVS augmenteront de 0,3%, pourcentage qui sera partagé à parts égales entre le salarié et son employeur.

UNE AUGMENTATION DE LA TVA

Les caisses de l'AVS vont être renflouées grâce à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Une augmentation de 0,6% de l'apport de la TVA est prévue. La moitié par le biais d'un changement d'affectation des recettes de la TVA, l'autre moitié par une hausse de la TVA, qui passera de 8 à 8,3% dès 2021. Bref, les Suisses passeront de nouveau à la caisse!

>>>

«Un premier pas dans la bonne direction»

Pour le secrétaire romand de Pro Senectute, Alain Huber, la réforme n'est pas parfaite, mais il faut la soutenir.

Pourquoi Pro Senectute soutient-elle cette révision ?

Tout d'abord parce que «Prévoyance 2020» est un premier pas dans la bonne direction : aucune réforme ou tentative de réforme n'est passée depuis vingt ans et, au vu de l'explosion démographique, il est temps d'avancer. Plus on attendra, plus cela deviendra difficile de trouver une solution.

Même si cette solution n'est pas forcément la meilleure ?

En effet ! On sait tous qu'elle n'est pas faite pour durer et qu'elle donne un répit pour trouver de nouvelles voies. Je crois que tout le monde est conscient qu'il s'agit, là, d'un compromis : chacun donne un peu pour que tous, in fine, en profitent. Cette réforme veut d'abord assurer la sécurité du niveau des rentes. Le Parlement a approuvé le texte, il faut y voir, là, une certaine cohérence. La solution du paquet global, qui est une nouvelle approche, permet d'avancer ensemble, et c'est important.

Quels sont les bénéfices les plus importants de la réforme ?

La flexibilisation de la rente AVS, la baisse de la déduction de coordination, qui permettra aussi au travail à temps partiel de cotiser plus. Je pense évidemment aux fameux 70fr. qui seront versés aux futurs retraités pour compenser l'abaissement du taux de conversion.

Un versement du reste sur lequel tout le monde n'est pas d'accord !

Il est vrai que le fait de compenser un pilier par un autre, l'AVS en l'occurrence, peut poser des questions. Mais des compensations financières complémentaires viendront d'ailleurs : la TVA ou l'augmentation des cotisations AVS. Ces 70fr. restent très importants pour les gens qui ont peu d'argent. Je vous rappelle qu'une personne sur huit vit en pauvreté en Suisse.

Et aux retraités d'aujourd'hui, que leur dites-vous ?

Rien ne va changer pour eux : leur taux de conversion n'aura pas à être compensé, car il ne changera pas ! En revanche, ils participeront, il est vrai, au relèvement de la TVA de 0,3% dès 2021. Mais c'est cela qui est fort dans cette réforme : dans le domaine de la société,

tout le monde doit faire un pas l'un vers l'autre et essayer de dépasser ses propres intérêts pour avancer.

C'est le principe de solidarité ?

Oui, tout le monde y gagne un peu. Cela dit, les retraités d'aujourd'hui ont une espérance de vie plus longue qu'au moment de leur calcul AVS. Ils y gagnent donc aussi, car ils bénéficient d'un taux de conversion supérieur à celui dont bénéficieront ceux qui seront à la retraite et devront s'adapter. Rappelons aussi que l'espérance de vie en Suisse est formidable et pas qu'une question de coûts ! On a aussi tendance à l'oublier...

On parle aussi beaucoup de l'égalité des sexes non acquise et, pourtant, une égalisation de l'âge de la retraite !

Mettre sur pied d'égalité hommes et femmes pour les retraites ne doit pas

« Chacun donne un peu pour que tous, in fine, en profitent »

ALAIN HUBER, SECRÉTAIRE ROMAND DE PRO SENECTUTE



dispenser de se battre pour l'égalité des salaires. Il ne faut pas jouer l'un contre l'autre, mais avancer sur les deux fronts. Travailler une année de plus permettra, par exemple, de contribuer une année supplémentaire à son 2^e pilier et ainsi d'améliorer son capital épargne.

Si la réforme ne passe pas ?

Il faudra alors s'engager très rapidement pour avoir une nouvelle proposition au Parlement, sans garantie qu'elle passe, pour autant. Les dix années à venir sont les années les plus fortes en termes de démographie. Réagir dans l'urgence ne nous garantirait pas un compromis comme celui d'aujourd'hui. Je vous rappelle que Pro Senectute est à l'origine de l'AVS et que, au début, cette AVS ne versait que 40fr. Le chemin parcouru ne doit pas s'arrêter ici.

PROPOS RECUEILLIS PAR B.W.

CONFORTBAIN
FABRICATION SUISSE

PORTE DE BAIGNOIRE
PORTE POUR BAIGNOIRE EXISTANTE
SANS DÉMONTAGE

021 633 71 71 - WWW.HYSECO.CH - HYSECO - 1897 LE BOUVERET